



Conseil économique et social

Distr. générale
27 janvier 2020

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Sixième session

Victoria Falls (Zimbabwe), 24-27 février 2020

Point 6 (e) de l'ordre du jour provisoire*

**Tables rondes plénières et séances parallèles sur l'examen approfondi,
l'apprentissage par les pairs et le dialogue sur les sous-thèmes du Forum
régional africain pour le développement durable : séance parallèle
sur le sous-thème de la paix**

Document de travail sur la paix : actions transformatrices pour la paix, la justice et des institutions fortes en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

I. Introduction

1. Le présent document a été établi par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec la contribution du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des bureaux de la coordination des activités de développement des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il vient en complément de la publication de la CEA, Rapport économique sur l'Afrique 2019¹, du Rapport mondial sur le développement durable 2019² et du document de synthèse sur le thème « Garantir la paix, la justice et des institutions fortes » établi pour la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable.³

2. L'objectif de développement durable 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) est un objectif fondamental indispensable pour la réalisation inclusive de tous les autres objectifs de développement durable. Il est essentiel pour pérenniser la paix, prévenir les conflits et y répondre, en renforçant les institutions (y compris les institutions multilatérales). Il contribue à lutter contre les causes profondes de la pauvreté, les déplacements forcés, l'apatridie, les problèmes de droits de l'homme et la

* ECA/RFSD/2020/1.

¹ Rapport économique sur l'Afrique, 2019 – La politique budgétaire au service du financement du développement durable (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.K.2).

² Groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général, Rapport mondial sur le développement durable 2019 : Le futur, c'est maintenant : la science au service du développement durable, (Nations Unies, New York, 2019).

³ ECA/RFSD/2019/6.



marginalisation des populations, en promouvant une culture de la paix et de la non-violence par l'éducation.⁴

3. La bonne gouvernance, telle que définie dans l'objectif 16, constitue le fondement sur lequel se construisent tous les autres objectifs. De même, toutes les aspirations énoncées dans l'Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine s'articulent autour de la bonne gouvernance et s'alignent sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir tableau), reflétant ainsi l'impulsion donnée par la position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015.

Tableau

Alignement de l'objectif de développement durable 16 sur les objectifs de l'Agenda 2063

<i>Objectif 16</i>	<i>Objectifs correspondants de l'Agenda 2063</i>
Paix, justice et institutions efficaces	Objectif 11 : Enracinement des valeurs et des pratiques démocratiques, des principes universels dans les domaines des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit
	Objectif 12 : Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux
	Objectif 13 : Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité
	Objectif 14 : Une Afrique stable et en paix
	Objectif 15 : Une architecture africaine de paix et de sécurité pleinement fonctionnelle et opérationnelle
	Objectif 17 : Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie
	Objectif 18 : Participation et autonomisation des jeunes et des enfants

Source : Cadre stratégique de la CEA 2019 : synergies des programmes de développement africains (Addis-Abeba, 2019)^{5*}

II. Principales tendances, progrès vers la réalisation des objectifs sélectionnés et lacunes, contraintes et questions émergentes

4. Les progrès réalisés par l'Afrique dans la mise en œuvre de ses objectifs et de son programme de développement font apparaître que les 12 cibles de l'objectif de développement durable 16 sont mesurables et que les organismes nationaux de statistique peuvent produire des données fiables sur l'accès à la justice, la représentation dans les institutions publiques et la participation à la vie politique. Lorsque les données étaient rares au niveau national, des indicateurs régionaux et mondiaux produits par des acteurs non étatiques ont été utilisés pour suivre les progrès réalisés au regard des cibles de l'objectif 16.

5. Les indicateurs régionaux fréquemment utilisés sont établis à partir de l'enquête Afrobaromètre et de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine, alors que les indicateurs mondiaux reposent sur un certain nombre de sources dont l'indice de perception de la corruption de Transparency International, l'indice mondial de la paix, l'indicateur Freedom in the World de Freedom House, l'indice mondial de liberté de la presse de Reporters sans frontières et l'indice relatif à l'évaluation des politiques et des institutions nationales de la Banque mondiale. Vingt-quatre États membres ont également utilisé les indicateurs de développement des médias de l'UNESCO, qui définissent un

⁴ Étude du Conseil international de la science (ISC) et Guide des interactions entre les objectifs de développement durable : de la science à la mise en œuvre. Disponible à l'adresse <https://council.science/publications/a-guide-to-sdg-interactions-from-science-to-implementation>. Consultée le 28 janvier 2020.

cadre dans lequel les médias peuvent contribuer à la bonne gouvernance et au développement démocratique et en tirer parti.⁵

6. Dans l'ensemble, la gouvernance en Afrique reste sur une trajectoire ascendante.⁶ Les meilleures performances des États Membres ont été enregistrées dans le domaine du développement socioéconomique, en particulier dans la gouvernance et la gestion économiques, et la gouvernance d'entreprise, et leurs gains les moins importants en matière de démocratie et de gouvernance politique.

A. Progrès dans le domaine de la paix

7. Si les sociétés pacifiques sont le fondement sur lequel repose le développement économique, on continue d'observer sur le continent insécurité, terrorisme, conflits sociaux, tensions politiques et émeutes, parallèlement aux progrès que réalisent certains pays dans la prévention des conflits et la réduction de la violence.

8. Les conflits armés en cours, qui sont des crises de longue durée qui entravent considérablement, voire tuent, le développement, ne sont pas abordés de manière adéquate dans les objectifs de développement durable. En 2018, la Somalie et le Soudan du Sud figuraient parmi les pays les moins pacifiques, tandis que la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Lesotho et le Togo étaient confrontés à une recrudescence de conflits internes et que le Cameroun, le Niger et le Nigéria vivaient une détérioration des conditions de paix.⁷ C'est le Tchad qui a progressé le plus, le nombre d'attentats et de décès en résultant ayant diminué de 22 attaques terroristes et 206 décès en 2015 à seulement 4 attaques et 13 décès en 2017. L'indice mondial du terrorisme au Tchad s'est amélioré, passant de 5,83 en 2015 à 4,7 en 2018.⁸ L'Afrique du Sud a subi l'impact économique de la violence le plus important sur le continent, soit 2 582 dollars par habitant selon les estimations.⁹

9. En 2017, les résultats moyens de l'Afrique en matière de sécurité personnelle et de sécurité nationale étaient à leur plus bas niveau depuis 10 ans.¹⁰ La détérioration de la sécurité au niveau continental est due à un plus grand nombre de conflits, internes comme externes, et à l'augmentation des actes de violence perpétrés par des acteurs non étatiques, ce qui met au jour les défis transversaux auxquels le continent est confronté aujourd'hui en matière de sécurité. Les performances varient d'un pays à l'autre. Entre 2014 et 2017, 29 pays ont vu faiblir leurs performances en matière de sécurité nationale ; 16 les ont améliorées, notamment l'Afrique du Sud et l'Ouganda de manière constante d'année en année ; l'Angola, le Cameroun et Djibouti régressent tous les ans depuis 2014. Seuls 4 pays ont réussi à s'engager moins dans les conflits,

⁵ Indicateurs de développement des médias : cadre pour évaluer le développement des médias. Disponible à l'adresse : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000163102_fre?posInSet=2&queryId=61d0a440-3666-49d3-a0ed-9e8d9dc7f90c. Consultée le 27 janvier 2020.

⁶ Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique. Disponible à l'adresse <https://mo.ibrahim.foundation/iiag>. Consultée le 28 janvier 2020. et Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (2019). Rapport sur la gouvernance en Afrique : promouvoir les valeurs communes de l'Union africaine. Établi par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en collaboration avec l'Architecture africaine de gouvernance. Disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/documents/36843-doc-aga_report_-_french_-_online.pdf. Consultée le 28 janvier 2020.

⁷ Indice mondial de la paix 2019. Disponible à l'adresse <https://fr.countryeconomy.com/demographie/indice-global-peace>. Consultée le 28 janvier 2020.

⁸ Tchad, République du (2019). Examen national volontaire.

⁹ Institute for Economics and Peace (2017) Rapport d'activité sur la réalisation de l'objectif de développement durable 16. Sydney. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Global-snapshot-2018.pdf>. Consultée le 28 janvier 2020.

¹⁰ Fondation Mo Ibrahim (2018). Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique 2018. Londres : Fondation Mo Ibrahim.

alors que 22 pays étaient impliqués dans plus de conflits en 2017 qu'en 2014. Dans le même temps, les actes de violence perpétrés par des acteurs non étatiques ont atteint leur paroxysme en 2017, entraînant des migrations forcées, des flux de personnes déplacées et de réfugiés, qui, sur la période 2008-2017, ont enregistré leur plus haut niveau en 2017 (en 2016 et 2017 pour ce qui est des réfugiés).

10. L'absence de progrès en matière de sécurité pourrait faire perdre du terrain dans la mise en place d'institutions ou la réalisation d'objectifs et de cibles liés au développement. Le nombre de conflits armés et d'actes de violence en 2017 a varié en fonction de l'événement déclencheur, des acteurs et de la dynamique globale. Toutefois, ces conflits procédaient des mêmes causes profondes, liées aux faiblesses structurelles comme la mauvaise gouvernance, les inégalités horizontales et verticales et une mauvaise gestion de la diversité.

11. Une série de défis de droits de l'homme et de gouvernance conduisent à la violence et aux conflits entre sociétés. Au nombre de ces défis, les inégalités, l'exclusion, la discrimination, la corruption, la violence à l'égard des femmes et des enfants, et le manque d'accès à l'information, qui est non seulement un droit humain fondamental, mais aussi un outil important pour promouvoir l'état de droit et garantir d'autres droits inscrits dans les objectifs de développement durable. On note une très grande disparité sur le continent en matière d'accès à l'information : seuls 24 pays africains ont promulgué une législation sur l'accès à l'information.¹¹ En dépit d'une telle législation, quelques régions d'Afrique restent marquées par une culture du secret, ce qui ne favorise pas les reportages d'investigation, et les lois relatives à la lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité ont entraîné des restrictions de la liberté des médias, essentielle pour promouvoir la coexistence pacifique et la bonne gouvernance.

12. Les conflits violents sont aujourd'hui plus complexes que par le passé, et de plus en plus longs, impliquant davantage de groupes non étatiques et d'acteurs régionaux et internationaux¹², ce qui exige de nombreux acteurs qu'ils redoublent résolument d'efforts pour prévenir tant l'apparition que l'escalade de la violence.

13. La prolifération et la disponibilité des armes alimentent la violence et les conflits armés, et entravent la réalisation du développement durable. Au Nigeria, par exemple, il ressort d'une évaluation¹³ de l'objectif de développement durable 16 que - malgré la ratification du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions - le Nigeria reçoit encore environ 70 % des 500 millions d'armes illicites qui entrent en Afrique. La violence armée et l'insécurité ont une incidence négative sur la croissance économique et génèrent souvent des ressentiments durables entre les communautés. Pourtant, pour chaque consolidation positive de la paix de 1 %, le produit intérieur brut (PIB) par

¹¹ UNESCO (2018). Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias : aperçu régional Afrique 2017/2018. Disponible à l'adresse https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000261965?posInSet=3&queryId=29f75304-e8d3-44ce-b808-*13*a2cf579e9ce4. Consultée le 28 janvier 2020.

¹² Groupe de la Banque mondiale (2018). Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents. Disponible à l'adresse <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/28337/211162ovFR.pdf?sequence=13&isAllowed=y>. Consultée le 28 janvier 2020.

¹³ Centre de plaidoyer législatif de la société civile (2017). Rapport "alternatif" sur les objectifs de développement durable 2017 : examen des progrès accomplis par le Nigeria dans la réalisation des cibles 4, 5 et 10 de l'objectif de développement durable 16. Disponible à l'adresse <http://cislacnigeria.net/wp-content/uploads/2017/07/CISLAC-SDG-16-Executive-Summary-and-Recommendations.pdf>. Consultée le 28 janvier 2020.

habitant connaît une amélioration de 1,8 %.¹⁴ Les sociétés en proie à un conflit déclaré ont besoin de dialogue, de confiance, de recherche de consensus, de règlements politiques inclusifs et de réconciliation pour jeter des ponts en faveur de la paix, comme on le voit en Somalie.

14. La violence est un obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable, et la criminalité, en particulier la criminalité organisée, reste un défi, surtout pour les grandes économies d'Afrique. "L'incitation à la radicalisation vers l'extrémisme violent" (ou "radicalisation violente") a pris de l'ampleur ces dernières années.¹⁵ Les homicides intentionnels ont certes globalement diminué au cours de la décennie précédente, mais l'Afrique du Sud, le Nigeria, la République démocratique du Congo et l'Éthiopie comptent le plus grand nombre de victimes d'homicides en Afrique. De plus, avec un taux d'homicide de 12,5 pour 100 000 habitants, l'Afrique vient en deuxième position après l'Amérique latine qui enregistre 23 homicides pour 100 000 habitants.¹⁶ Le taux d'homicide en Afrique du Sud a augmenté de 6,9 % en 2018 par rapport à 2017, avec un nombre plus important de femmes et d'enfants assassinés. Sans paix positive et durable, les progrès réalisés dans le cadre des objectifs de développement durable seront insuffisants ou ne s'inscriront pas dans la durée.

15. Pour la période 2005-2016, la proportion d'enfants en Afrique âgés de 1 à 14 ans ayant subi une forme violente de discipline (agression psychologique et châtiments corporels) au cours du mois précédent, était en moyenne de 85 % contre 80 % au niveau mondial. Les enfants restent également la population qui fait le plus l'objet de la traite de personnes en Afrique.

B. Progrès dans le domaine de la justice

16. L'exclusion sociale survient pour toute une série de raisons, allant de l'absence d'identité juridique qui nie aux gens leur existence à, par exemple, la demande d'accès aux services publics et aux droits de l'homme - ils sont invisibles pour l'État et courent un risque élevé de marginalisation. Certaines personnes vivent sous une législation oppressive qui s'écarte des normes internationales et qui est exacerbée par des facteurs tels que la pauvreté, les conflits et la corruption. La justice peut être un moyen de lutter contre les lois ou pratiques discriminatoires ou les crimes qui menacent les fondements de sociétés pacifiques.

17. L'accès aux droits est nié lorsque les lois s'écartent des principales normes internationales et excluent des groupes de population - comme le droit des réfugiés d'accéder à l'éducation. Pour les personnes qui ont une identité juridique, demander justice a souvent un coût prohibitif et les procédures judiciaires peuvent être excessivement longues. La fourniture d'une aide juridique ne constitue pas non plus nécessairement une réponse aux besoins juridiques. Plus de 5 milliards de personnes dans le monde tombent dans un "déficit de justice" - le fait de ne pas rendre justice aux personnes et aux communautés qui ne sont pas protégées par la loi - parce qu'elles n'ont pas accès aux services juridiques pour résoudre leurs problèmes.¹⁷ Selon le document de synthèse de la CEA intitulé « Garantir la paix, la justice et des

¹⁴ Institute for Economics and Peace (2018) Economic Value of Peace: Measuring the global economic impact of violence and conflict. Sydney. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/world/economic-value-peace-2018>. Consultée le 28 janvier 2020.

¹⁵ Les jeunes et l'extrémisme violent sur les médias sociaux : cartographie de la recherche https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260532_fre. Consultée le 28 janvier 2020.

¹⁶ Cusson, Maurice, et al. (2017). Mille homicides en Afrique de l'Ouest. Juin

¹⁷ World Justice Project, Evaluation de l'écart de justice. Rapport du Groupe spécial sur la justice 2019. Disponible à l'adresse <https://worldjusticeproject.org/our-work/research-and-data/access-justice/measuring-justice-gap>. Consultée le 28 janvier 2020.

institutions fortes » (ECA/RFSD/2019/6), environ 500 millions de personnes, sur la population africaine totale estimée à 1,2 milliard de personnes, n'ont pas de pièce d'identité officielle, ce qui est dû à un système inefficace d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et qui contribue ainsi davantage à la marginalisation et à l'exclusion des personnes non recensées. L'Afrique a les niveaux d'enregistrement les plus bas pour les enfants de moins de 5 ans (46 %), et ce chiffre est encore nettement plus bas en Guinée-Bissau, au Malawi, en Somalie, au Tchad et en Zambie. En revanche, l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont quasiment atteint la couverture universelle pour l'enregistrement des naissances.

18. La justice et l'état de droit doivent encore être améliorés sur le continent, pour aider à lutter contre la discrimination et la répression. Les institutions chargées de la police, du système judiciaire et les élus (es) comptent parmi les plus corrompues d'Afrique, 55 % des Africains estimant que la corruption a augmenté par rapport à l'année précédente.¹⁸

19. Le nombre élevé de journalistes emprisonnés et la fermeture des médias sociaux, malgré les cadres normatifs de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, suscitent des préoccupations. L'impunité reste élevée pour les crimes contre les journalistes, malgré le plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes. En 2006-2018, l'UNESCO a enregistré 1 109 meurtres de journalistes, dont 131 seulement ont été signalés par les États Membres comme résolus depuis 2006, soit un taux d'impunité de 88 %. Certes, le nombre de journalistes tués en Afrique était plus important au cours de la période 2012-2017 qu'au cours de celle de 2006-2011, mais entre 2012 et 2017, le nombre de meurtres a diminué.¹⁹

20. Toutefois, on note des améliorations positives dans la gamme des indicateurs relatifs à l'état de droit, notamment l'accès à la justice et l'indépendance du pouvoir judiciaire, 72 % d'Africains ayant déclaré que les tribunaux étaient en droit de rendre des décisions qu'ils se devaient toujours de respecter, ce qui est la preuve d'une plus grande légitimité du pouvoir judiciaire.²⁰

21. La construction de sociétés justes contribue à prévenir la violence et les conflits, et les gens se tournent de plus en plus vers les systèmes de justice informels, traditionnels et coutumiers pour chercher une résolution rapide, accessible et peu coûteuse des différends. D'une manière générale, on observe cette tendance plus fréquemment dans les domaines où l'État n'est pas présent, même si ces systèmes pourraient ne pas être alignés sur les protections des droits de l'homme prévues par le droit international. Les pays recherchent des moyens efficaces et efficients de rendre la justice, notamment des instances alternatives de résolution des conflits, des audiences foraines et des centres de fourniture d'aide juridique.²¹ Ils examinent également la possibilité de mettre en place des services juridiques de proximité et d'assigner des assistants juridiques pour conseiller et aider les justiciables dans le cadre du système

¹⁸ Afrobaromètre 2018. Points saillants des résultats du Round 6 des enquêtes d'Afrobaromètre dans 36 pays africains. Disponible à l'adresse http://afrobarometer.org/sites/default/files/summary_results/ab_r6_afrobarometer_global_release_highlights8.pdf. Consultée le 28 janvier 2020.

¹⁹ Intensification des attaques, nouvelles défenses : développements récents dans la lutte pour protéger les journalistes et mettre fin à l'impunité. Disponible à l'adresse https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000371343_fre.

²⁰ Afrobaromètre 2018. Voir note de bas de page 19.

²¹ Alliance mondiale pour rendre compte des progrès réalisés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives, "Enabling the implementation of the 2030 Agenda through SDG 16+: Anchoring peace, justice and inclusion", Nations Unies, New York, 2019. Disponible à l'adresse <https://www.sdg16hub.org> accessed on 30 January 2020 at <https://www.sdg16hub.org/system/files/2019-07/Global%20Alliance%2C%20SDG%2016%2B%20Global%20Report.pdf>

judiciaire, l'accent étant mis sur les personnes les plus susceptibles d'être laissées pour compte.

C. Sociétés justes, flux financiers illicites, corruption et pots-de-vin

22. Une société juste, exempte de corruption et de pots-de-vin et ayant un niveau de confiance élevé dans les institutions publiques, peut contribuer de manière significative à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable dans le domaine économique (objectif 8).

23. La corruption continue de fragiliser la bonne gouvernance, et les pertes et les blocages qu'elle induit accroissent le coût du développement et aggravent les inégalités, les discriminations et l'injustice. La majorité des citoyens interrogés dans 35 pays africains pensent que la corruption s'aggrave et que leurs gouvernements ne sont pas à même d'en venir à bout²²; pour accéder aux services publics comme les soins de santé et l'assistance policière, les pauvres paient deux fois plus souvent des pots-de-vin que les plus riches et les jeunes, eux, paient plus de pots-de-vin que leurs aînés.²³ La corruption affaiblit le fonctionnement de l'État, mine la confiance du public et, peut faire perdre à l'État sa légitimité, entraînant par là une forte instabilité politique et économique, avec des effets à long terme, notamment des conflits violents.

24. L'exécution de budgets réalistes reste difficile en Afrique subsaharienne : plus de 75 % des pays ont enregistré des écarts budgétaires de plus de 5 %, et environ 40 % ont vu se détériorer la fiabilité de leurs prévisions d'exécution budgétaire. La corruption touche environ 70 % des marchés publics en Afrique et gonfle le coût des contrats d'approximativement 20 à 30 %.

25. Les pays aux revenus plus élevés ont généralement des taux de corruption plus faibles, tandis que les pays aux revenus les plus faibles ont les taux les plus élevés. À des niveaux de développement économique similaires, les pays ayant les niveaux de corruption les plus bas ont mobilisé 4 % de plus de leur PIB en recettes fiscales que les pays ayant des niveaux de corruption plus élevés.²⁴ Les pays où les niveaux de corruption sont élevés ont perçu moins d'impôts, parce qu'on considère que l'évasion fiscale est plus probable lorsque la corruption est plus présente et qu'on évite d'acquitter les impôts en versant des pots-de-vin ou en mettant à profit les échappatoires fiscales destinées à faciliter le reversement de ristournes aux pouvoirs publics.

26. Les progrès réalisés dans la lutte contre les flux financiers illicites sont lents. Au cours de la période 2000-2015, les flux financiers illicites nets entre l'Afrique et le reste du monde s'élevaient en moyenne à 73 milliards de dollars par an, rien que du fait de fausses factures commerciales²⁵, et selon les estimations du Global Financial Integrity, les flux financiers illicites provenant

²² Afrobaromètre (2019). Baromètre mondial de la corruption - Afrique 2019 : perceptions et expériences de la corruption par les citoyens. Disponible à l'adresse www.afrobarometer.org/publications/global-corruption-barometer-africa-2019-citizens-views-and-experiences-corruption. Consultée le 28 janvier 2020.

²³ Afrobaromètre et Transparency International (2019) Baromètre mondial de la corruption - Afrique 2019 : perceptions et expériences de la corruption par les citoyens. Afrobaromètre et Transparency International. Disponible à l'adresse https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Publications%20conjointes/partenaires/ab_r7_global_corruption_barometer_report.pdf. Consultée le 30 janvier 2020.

²⁴ Fonds monétaire international. Freiner la corruption, Moniteur des finances publiques, Washington : Avril 2019. Disponible à l'adresse <https://www.imf.org/fr/Publications/FM/Issues/2019/03/18/fiscal-monitor-april-2019>. Consultée le 30 janvier 2020.

²⁵ Commission économique pour l'Afrique, Rapport économique sur l'Afrique 2019 – La politique budgétaire au service du financement du développement durable (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.K.2).

d'Afrique par d'autres moyens totaliseraient 26,7 milliards de dollars par an. Pris ensemble, ces montants représentent 100 milliards de dollars par an de flux financiers illicites, soit l'équivalent de 4 % du PIB de l'Afrique.

27. Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont des sources de préoccupation majeures dans de nombreux pays africains. La porosité des frontières, conjuguée à la présence de groupes terroristes et de bandes criminelles organisées, ainsi qu'un contexte financier, économique et socioculturel favorable au détournement des moyens de paiement à des fins criminelles, favorisent l'utilisation de transferts de fonds transfrontaliers et des opérations de change manuelles pour le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Pour relever ces défis, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la CEA élaborent des cadres permettant de détecter, de suivre, de mesurer et d'endiguer les flux financiers illicites liés aux marchés illégaux et autres activités criminelles, ainsi que les pratiques fiscales et commerciales.

D. Progrès dans la mise en place d'institutions fortes et inclusives

28. Une institution forte, efficace, responsable et transparente est le mécanisme par lequel la bonne gouvernance devient une réalité. En 2019, le niveau d'inclusivité des institutions du continent a été contrasté. La participation a progressé, sous l'impulsion d'élections démocratiques, mais en parallèle, l'espace de la société civile s'est réduit et la liberté d'association et de réunion, les droits civils et les libertés, ainsi que la liberté d'expression ont connu une évolution alarmante.

29. Dans 36 pays africains, 54 % des personnes ont exprimé une confiance plus grande dans les institutions informelles, notamment les chefs religieux et traditionnels (72 et 61 % respectivement), que dans les organes exécutifs publics formels ²⁶, même si 64 et 57 %, respectivement, trouvent que certains organes exécutifs, comme l'armée nationale et la présidence de l'État, sont assez dignes de confiance. Huit citoyens africains sur dix se sentent "assez libres" d'adhérer à l'organisation politique de leur choix, 58 % « complètement libres », et 17 % "pas très" ou "pas du tout" libres de s'associer comme ils le souhaiteraient. Les pays les mieux classés sont le Botswana, le Ghana, le Malawi et le Sénégal ; A l'autre bout du classement, on trouve l'Égypte, l'Eswatini, le Soudan et le Zimbabwe. Les droits politiques et civils ont également continué de s'éroder en Érythrée, en Guinée équatoriale, en Libye, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud ; parallèlement, l'Angola, l'Éthiopie et la Gambie font désormais preuve d'exemplarité.

30. Si les indicateurs de transparence et de responsabilité se sont améliorés au cours de la période 2008-2017, ils restent les plus bas des 14 sous-catégories.²⁷ L'indice Ibrahim montre que les questions de transparence, de lutte contre la corruption et de responsabilité sont parmi les domaines où le continent est le moins performant. En moyenne, les gouvernements semblent mieux réussir à garantir la responsabilité des pouvoirs publics et des fonctionnaires qu'à prévenir la corruption, et ils ne progressent guère en matière de transparence, notamment en matière d'accès à l'information.²⁸ Bien que les institutions semblent avoir été renforcées pour ce qui est tenir les

²⁶ Afrobaromètre 2018. Voir note de bas de page 19.

²⁷ Fondation Mo Ibrahim (2019). Rapport sur la gouvernance en Afrique : Agenda 2063 et Programme 2030 : l'Afrique est-elle sur la bonne voie ? Londres : Fondation Mo Ibrahim.

²⁸ Indicateurs de l'index Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique.

fonctionnaires responsables de leurs actes, les poursuites ou la pénalisation réelles de fautes ou de cas d'abus de pouvoir déclinent. Si la corruption sous forme de versements de pots-de-vin est moins répandue dans les branches exécutives que dans les secteurs public et privé, le favoritisme, mesure la moins performante en matière de corruption, est en hausse tant au sein des organes publics que dans le secteur privé. Le manque de transparence peut constituer un obstacle à l'application du principe de responsabilité.

III. Accélérer le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre : opportunités d'orientations, de partenariats, d'engagements et d'actions transformatifs pour faire avancer considérablement la mise en œuvre.

31. Alors qu'il reste encore une décennie avant 2030, il est impératif de renforcer la mise en œuvre des actions qui contribuent à la réalisation des 12 cibles et des 23 indicateurs de l'objectif de développement durable 16 et de combler les lacunes. Cette démarche nécessite une mobilisation, un engagement et une collaboration multipartites solides aux niveaux national, régional et mondial, reposant sur des données normalisées et fiables.

A. La mise en œuvre nécessite une approche "à l'échelle de l'ensemble de l'administration" et "à l'échelle de l'ensemble de la société".

32. Les gouvernements africains mettent l'accent sur une approche "à l'échelle de l'ensemble de l'administration" pour circonscrire et mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leur intégralité, en mobilisant les organismes publics nationaux et les institutions de l'État, et en incorporant les objectifs de développement durable dans l'administration, les institutions, appareils législatifs et cadres locaux. Une approche "à l'échelle de l'ensemble de la société", à laquelle s'ajoute un engagement et une consultation véritables et larges des parties prenantes de l'ensemble de la société, est essentielle pour ne pas faire de laissés-pour-compte. C'est lorsque cette approche est institutionnalisée dans des structures formelles et à différents niveaux de gouvernement qu'est la plus efficace. Les partenariats et les plateformes multipartites réunissant des acteurs des pouvoirs publics, de la société civile, de la jeunesse, des universités et du secteur privé sont essentiels pour atteindre l'objectif 16.

33. Les innovations des médias sociaux favorisent l'interaction, l'échange et la diffusion d'informations, et aident ainsi à agrandir et à élargir l'espace de participation de populations naguère exclues et marginalisées. L'amélioration de la connectivité Internet et de l'accès aux téléphones portables a eu un impact positif sur la démocratisation des données et des informations, parce qu'elle a facilité l'accès à des informations indépendantes et le pluralisme des médias, et renforcé également l'inclusion. En Égypte, au Soudan et en Tunisie, la promotion de l'inclusion numérique permet, de manière décisive, de tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC), d'élargir ainsi l'espace de participation des citoyens et d'améliorer le bien-être des individus et de la société. Elle se fait par le renforcement des capacités en entrepreneuriat, notamment pour ce qui est des compétences portées et sous-tendues par les TIC, et par le développement d'applications mobiles qui répondent aux besoins des personnes handicapées et atteintes de maladies non transmissibles, sans faire de laissés-pour-compte.

34. Une des missions du centre d'excellence pour l'identification numérique est de développer des principes pour l'établissement de cartes d'identité

valides, et contribue ainsi directement à la réalisation de la cible 9 de l'objectif de développement durable 16, à savoir garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.²⁹ Les citoyens ordinaires disposent d'informations et exigent des niveaux élevés d'éthique, d'intégrité et de responsabilité, notamment la prestation de services publics dans un esprit de justice et de responsabilité. Le développement de l'inclusion numérique devrait se poursuivre, parce que les entreprises et les gouvernements investissent pour améliorer la connectivité et permettre un accès universel à l'Internet. Cependant, on observe de plus en plus une tendance à la censure sur Internet voire à des coupures complètes d'Internet par les gouvernements.

B. Une volonté politique et des investissements financiers s'imposent pour accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable 16

35. La réalisation de l'objectif 16 peut faciliter celle d'autres objectifs si les gouvernements s'approprient pleinement le processus et investissent pour lui accorder toute son importance et accélérer sa mise en œuvre. Une impulsion visionnaire et engagée est essentielle au niveau national pour accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif 16 et transformer les sociétés afin de prévenir les conflits, de lutter contre les inégalités, de réduire les injustices et de promouvoir davantage l'inclusion. Faute d'investir dans la réalisation de l'objectif de développement durable 16, on risquerait d'aggraver la violence, l'injustice et l'exclusion, et de remettre ainsi en cause les acquis du développement obtenus dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans l'éducation, la santé et l'action climatique. On peut réussir à accroître les financements publics en faveur des objectifs par une imposition progressive, le renforcement des capacités institutionnelles et une participation civique constructive.

36. Les gouvernements africains tentent de plus en plus de "circonscrire localement" l'objectif 16, 60 % des répondants ayant indiqué que leur pays avait adapté les cibles et les indicateurs de l'objectif au contexte national en consultation avec les dirigeants de la société civile, les chercheurs et les acteurs gouvernementaux.³⁰ Au Kenya, tous les fonctionnaires des ministères, départements et organismes concernés par la réalisation de l'objectif 16 sont tenus de signer, avec les autorités centrales, des contrats de performance dans lesquels ils déterminent les cibles et les indicateurs de l'objectif 16 qui relèvent de leur mandat, et expliquent comment ils les intègrent dans leurs politiques et leurs plans de développement. Le Bénin et le Ghana, quant à eux, mettent l'accent sur les dépenses budgétaires qui ont un impact élevé concernant la réalisation de l'objectif 16, et le Gouvernement ghanéen fait savoir publiquement à quel point ses priorités financières sont alignées sur les engagements qu'il déclare avoir pris au titre de cet objectif.

C. Les libertés et les droits fondamentaux doivent être protégés, pour l'inclusion, la paix et la justice

37. Avec le rétrécissement de l'espace civique à l'échelle mondiale, de nombreux acteurs de la société civile se sont heurtés à des obstacles à l'inclusion et à la participation tant en ligne qu'hors ligne, notamment à des menaces pour la sécurité personnelle de militants et défenseurs des droits de

²⁹ Créé conjointement par l'Union africaine, le système des Nations Unies et la Banque mondiale.

³⁰ South African Institute of International Affairs/PNUD (2019). Is Africa Measuring Up to Its Goal 16 Commitments ? Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2019 et au-delà. Disponible à l'adresse www.undp.org/content/oslo-governance-centre/en/home/library/saiia-undp-report-on-africa-and-sdg16.html. Consultée le 28 janvier 2020.

l'homme, souvent empêchés de participer réellement aux processus de planification et d'élaboration des politiques de développement. Si l'on suit cette tendance, on risque, dans l'élaboration des politiques, de ne point tenir compte ni des besoins ni de la voix des plus vulnérables de la société, femmes, enfants, jeunes, réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées et apatrides.

38. Une approche du développement fondée sur les droits de l'homme - en l'occurrence sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et sur les droits environnementaux, sociaux et politiques - peut contribuer à la mise en œuvre effective de l'objectif 16. Malgré les engagements pris au niveau mondial - notamment les résolutions du Secrétaire général sur "la pérennisation de la paix" - les processus de consolidation de la paix continuent d'exclure la participation et les points de vue de ceux qui sont les plus touchés par les conflits et la guerre. L'inclusion de tous les groupes des sociétés fragiles et touchées par les conflits aux niveaux national et local dans les processus d'élaboration des politiques et de consolidation de la paix devrait prendre en compte le rôle moteur des femmes et la contribution des jeunes dans la consolidation de la paix et la mobilisation d'instances locales de médiation et de résolution des conflits.

39. Bien que certains pays africains aient mis en place des cadres juridiques et des institutions pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples, beaucoup trop de personnes n'y ont toujours pas accès. Les institutions nationales des droits de l'homme peuvent veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte et aider ainsi à promouvoir le développement durable, à lutter contre les inégalités et la discrimination sous toutes ses formes et à collecter et analyser les données de manière plus inclusive. Elles peuvent jouer un rôle de supervision de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et veiller à ce que la planification, la mise en œuvre et les rapports soient conformes aux normes en matière de droits de l'homme et résolument axés sur l'objectif de "ne pas faire de laissés-pour-compte". Toutefois, elles ne disposent pas des ressources et de l'autonomie voulues pour fonctionner efficacement.³¹

D. Les partenariats et la collaboration multipartites sont des éléments déterminants pour accélérer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 16, l'avantage comparatif de chaque partenaire étant pleinement mis à profit.

40. Ces types de partenariat comprennent la planification conjointe et la mise en commun des ressources dans les zones géographiques ciblées, la création de bases de données pour le suivi-évaluation de l'objectif 16 et l'acquisition des compétences et des financements nécessaires. Une collaboration structurée entre les gouvernements, les médias et d'autres partenaires peut aider à lutter contre les violations de la liberté de la presse et les obstacles à l'accès à l'information. L'établissement de plateformes et mécanismes multipartites inclusifs peut aider à garantir la redevabilité, l'accessibilité et la transparence dans le partage d'informations, la collecte de données, l'élaboration de rapports d'activités selon une approche ascendante, ainsi que dans l'examen de l'affectation des fonds et des dépenses selon les normes internationales.

³¹ Rapport sur la gouvernance en Afrique : promouvoir les valeurs communes de l'Union africaine. Etabli par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en collaboration avec l'Architecture africaine de gouvernance. Disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/documents/36843-doc-aga_report_french_online.pdf. Consultée le 28 janvier 2020.

E. Des investissements durables s'imposent dans la collecte de données fiables, notamment de données désagrégées, pour combler les lacunes persistantes et veiller à ce que les politiques et les programmes atteignent les groupes marginalisés et vulnérables, et d'autres "laissés-pour-compte".

41. La mise en œuvre et la mesure de l'objectif 16 restent un défi à relever, malgré la récente mise à niveau des indicateurs de "niveau 2". Au 31 décembre 2018, seuls 6 des 23 indicateurs de suivi de l'objectif 16 - classés comme indicateurs de "niveau 1" - pouvaient être facilement mesurés. Pour le reste des indicateurs, soit aucune méthodologie n'avait été établie (indicateurs de niveau 3) soit les données n'étaient pas produites régulièrement par les pays (indicateurs de niveau 2). L'insuffisance de statistiques officielles empêche une comparaison fiable de l'état d'avancement de la mise en œuvre en fonction des tendances régionales et sous-régionales.

42. Les pays africains ont innové et se sont engagés à mesurer l'objectif de gouvernance et à rendre compte de sa mise en œuvre. Les fonctionnaires et les acteurs non gouvernementaux de 38 pays africains enquêtés ont indiqué comment le continent mesurait les progrès qu'il réalisait dans ce domaine.³²

43. Depuis 2012, les organismes nationaux africains de statistique testent une approche pilote pour institutionnaliser la production de données tirées d'enquêtes nationales officielles sur la gouvernance, la paix et la sécurité. La moitié d'entre eux utilise un module d'enquête qui permet aux pays de rendre compte - en une seule fois et à moindre coût - de 11 des 23 indicateurs de l'objectif 16, dans le cadre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. Cette initiative reflète la forte préférence des décideurs africains davantage pour des statistiques nationales fondées sur l'expérience vécue des citoyens que pour des indicateurs de gouvernance internationale qui représentent des opinions d'"experts". Le renforcement des statistiques officielles sur la gouvernance et la paix exigera des gouvernements qu'ils consacrent davantage de ressources à la production de ces données, et des organismes nationaux de statistique qu'ils mettent en place des équipes spécialisées dotées des compétences nécessaires.

44. Peu de pays ont alloué des fonds spécifiquement à la production de statistiques relatives à l'objectif 16, même si plusieurs ont trouvé des moyens innovants de s'assurer que les gouvernements utilisent les données nationales relatives à cet objectif dans leur prise de décision quotidienne. Le Bureau de consolidation de la paix au Libéria forme les utilisateurs potentiels des statistiques sur la gouvernance à analyser les données et à les appliquer de façon méthodique dans leur travail, tandis que l'Ouganda emploie des statisticiens dans les organes de justice et les services de détection et de répression afin de créer une "culture des données" chez les planificateurs et les décideurs.

45. Les systèmes de collecte de données sont faibles et la désagrégation systématique des données au niveau des administrations locales reste un défi à relever. De nombreuses méthodes de contrôle et pratiques nationales sont centrées sur l'État et les citoyens et excluent donc les personnes sans citoyenneté, notamment les réfugiés et les apatrides. Il importe d'élargir l'utilisation de différentes sources de données, y compris les données produites par les personnes, et d'explorer de nouveaux partenariats entre les acteurs du secteur des données, afin de développer davantage les capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion des données. La révolution des données et le potentiel que recèlent les mégadonnées et l'intelligence artificielle offrent des

³² South African Institute of International Affairs et PNUD 2019. Voir note de bas de page 29.

possibilités prometteuses, mais ces ressources doivent être utilisées de manière responsable.

IV. Messages clefs

46. Les messages suivants appellent l'attention sur les possibilités et les actions transformatrices, les engagements, les leviers de transformation, les partenariats et autres mesures visant à accélérer la mise en œuvre.

a) **Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'objectif 16 sont mitigés et on peut dire que, de tous les objectifs de développement durable, cet objectif est celui à propos duquel il manque le plus de données.** Les difficultés qu'il y a à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 16 viennent du fait que la gouvernance est un élément relativement nouveau dans les statistiques officielles, qu'il existe peu de normes internationales pour la production de statistiques sur la gouvernance et que l'on manque d'expérience dans la production de telles statistiques. Les questions méthodologiques, les défis politiques et les problèmes pratiques et de mise en œuvre concernant la collecte de données et les capacités statistiques en matière de gouvernance, s'ils ne sont pas résolus, peuvent compromettre le suivi de la mise en œuvre de l'objectif 16. Au niveau mondial, des données comparables soit ne sont pas disponibles, soit le sont seulement pour un petit nombre de pays au titre de nombreux indicateurs.

b) **Des investissements durables s'imposent dans la collecte de données fiables, notamment de données désagrégées, pour veiller à ce que les politiques et les programmes atteignent les groupes marginalisés et vulnérables, et d'autres "laissés-pour-compte".** Les systèmes de collecte de données sont faibles pour ce qui est de la couverture systématique et de la désagrégation des données, en particulier aux niveaux infranational et régional. De nombreuses méthodologies et pratiques nationales relatives à l'objectif 16 sont centrées sur l'État et les citoyens, laissant de côté les apatrides. Il importe d'élargir l'utilisation de différentes sources de données, y compris les données produites par les personnes, et d'explorer de nouveaux partenariats entre les acteurs du secteur des données, afin de développer davantage les capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion des données. La révolution des données et le potentiel que recèlent les mégadonnées et l'intelligence artificielle offrent des possibilités prometteuses, mais ces ressources doivent être utilisées de manière responsable.

c) **Des efforts s'imposent au niveau des pays concernant l'objectif de développement durable 16.** Ils nécessitent notamment des approches fondées sur les droits de l'homme, et qui tiennent compte des conflits et de l'égalité des sexes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du développement, en partenariat avec la société civile. L'objectif 16 devrait être intégré dans les plans de développement infranationaux et nationaux pour que les communautés locales, les ménages et les individus, en particulier ceux qui sont vulnérables, marginalisés et risquent d'être laissés pour compte, obtiennent des résultats tangibles en matière de développement, et sa mise en œuvre devrait être axée sur la sensibilisation, les partenariats et la participation, y compris la participation à la base. Les autorités infranationales et les conseils municipaux et locaux ont un rôle clé à jouer pour favoriser une pleine appropriation du processus par les communautés, les localités et les régions, et promouvoir une mise en œuvre et une responsabilisation efficaces en intégrant et en adaptant l'objectif 16 aux réalités du terrain, tout en assurant la cohérence avec les priorités et les orientations nationales.

d) **Des politiques, des pratiques et des processus doivent être élaborés pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives dans la région.** Il s'agit de lutter contre les facteurs de violence à l'échelle locale,

nationale, régionale et mondiale ; de prévenir les abus, l'exploitation, la traite, la torture et toutes les formes de violence et d'y mettre fin, en particulier parmi les populations vulnérables, en promouvant la paix et le développement durable en tant que processus complémentaires ; d'accélérer les progrès vers des sociétés pacifiques, justes et inclusives dans les situations de conflit et de crise ; de promouvoir le dialogue et de réduire l'insécurité en renforçant la garantie d'une identité juridique pour tous, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. Il convient d'appuyer les institutions nationales, notamment dans le cadre de la coopération internationale en matière de renforcement des capacités, et de mettre à contribution les initiatives régionales comme l'Architecture africaine de paix et de sécurité, pour prévenir la violence et lutter contre le terrorisme et la criminalité.

e) **L'accès à une justice digne de ce nom est essentiel pour maintenir la paix et accélérer un développement durable inclusif.** Une approche de la justice "centrée sur l'être humain" renforce les solutions qui privilégient l'inclusion, l'innovation et l'accessibilité pour lutter contre les inégalités, ou qui garantissent l'accès à la justice et un état de droit effectif aux niveaux infranational, national, régional et mondial. Il s'agira ici de promouvoir l'état de droit, de favoriser l'égalité et la protection des libertés fondamentales, et de tirer parti de lois et de politiques non discriminatoires pour lutter contre la corruption, les flux illicites et la criminalité organisée, conformément aux législations nationales et aux conventions internationales pertinentes.

f) **Des institutions transparentes, responsables et inclusives sont essentielles à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation efficaces des objectifs de développement durable aux niveaux local, national, régional et mondial.** Il importe de promouvoir des environnements favorables à la participation et à l'accès du public à l'information, ainsi qu'à la protection des libertés fondamentales, en s'appuyant sur les institutions nationales des droits de l'homme pour surveiller le respect des droits de l'homme et suivre la mise en œuvre du Programme 2030. Le renforcement de la participation démocratique comprend un rôle représentatif des parlements, une plus grande ouverture de l'espace civique conformément aux mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies et de l'Union africaine, l'exploitation de technologies innovantes selon les principes qui régissent les TIC. Il faut tendre vers une gouvernance économique qui soit renforcée grâce à une gestion prudente des dépenses publiques dans le cadre des budgets, qui réponde aux besoins de développement, qui soit inclusive, participative et représentative dans la prise de décisions à tous les niveaux, et qui favorise une meilleure gouvernance globale.

g) **Les TIC doivent être pleinement mis à profit comme facteurs de facilitation de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, y compris comme instruments capables de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, grâce à une offre de solutions informatiques qui favorisent l'engagement et l'inclusion des groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société.**